

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 651

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales et M. Bazin

ARTICLE 33 SEPTIES

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 juin 2023, un rapport évaluant le coût, pour les comptes publics et sociaux, de l'instauration d'un bilan visuel obligatoire à l'entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, dans le respect du cadre fixé à l'article 68 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rétablissement.